

Effectifs des contractuels en équivalent temps plein rémunérés sur 2023

Filières / Catégorie	Hommes 1.1.4(1)	Femmes 1.1.4(2)
Personnel médical	28,1	6,0
Filière médicale (PM)	28,1	6,0
Personnel non médical	75,4	429,8
Filière soins - catégorie A		4,7
Filière soins - catégorie B	6,6	79,63
Filière soins - catégorie C	10,1	288,53
Filière rééducation - catégorie A		12,00
Filière rééducation - catégorie B		
Filière rééducation - catégorie C		
Filière médico-technique - catégorie A		6,00
Filière médico-technique - catégorie B		
Filière médico-technique - catégorie C		
Filière administrative - catégorie A		
Filière administrative - catégorie B		
Filière administrative - catégorie C		
Filière ouvrière et technique - catégorie A		
Filière ouvrière et technique - catégorie B		
Filière ouvrière et technique - catégorie C	58,59	38,93
Filière socio-éducative - catégorie A		
Filière socio-éducative - catégorie B		
Filière socio-éducative - catégorie C		
Filière personnels de direction - catégorie A		
Filière des psychologues- catégorie A		
Filière des sages-femmes - catégorie A		

ZONES À REMPLIR

Attention :

- L'indicateur 2 n'est calculé que si le nombre total d'ETPR par sexe est supérieur ou égal à 10